

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle municipale comme le permet la loi suite aux dispositions de la COVID19 sous la présidence de Monsieur Jacques LIGNEUL, Maire.

Étaient présents : MM. Jacques LIGNEUL, Philippe RENARD, Joël BOURGEOIS, Pierre LAVIEC, M Grégory VERDY, Mme Mauricette DETOUY, Mme Frédérique POSTEL, Mme Agnès HULOT , M. Blaise DOUGLAS, M. Alain GRESSENT , M. Blaise DOUGLAS, Mme Josyane HERNANDEZ

Étaient absents (excusés) : 0

POUVOIRS :0

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur Pierre LAVIEC est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour :

Remplacement éclairage publics avec le SE 60

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11
Nombre de votants	11

1) [Approbation du Conseil municipal du 09 juin 2022](#)

Le compte-rendu du 09 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

2) [Autorisation de monter un dossier et de déposer le permis de construire de la MAM](#)

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de monter un dossier de permis de construire pour la création de La MAM et ainsi de le déposer à la communauté commune. Deux projets sont proposés par le cabinet d'architecte, le projet numéro 1 a été retenu avec le toit plat à l'accueil de la MAM.

Le Conseil municipal, vu l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à monter le dossier et déposer le permis de construire de la MAM
- Autorise à prendre une assurance dommage ouvrage auprès de notre assurance AMP.
- Habilité M le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

3) Délibération du Projet Éducatif MAM

Monsieur RENARD expose les principaux principes du projet éducatif de la commune de La Landelle en partenariats avec :

- **Le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Lalandelle Le Coudray Saint-Germer Le Vauroux et ses partenaires.**
- **La CAF Oise et la MSA et la PMI**

Le projet s'incorpore et précise les attentes et actions de la commune dans le cadre l'installation d'une Maison des Assistantes Maternelles dans un bâtiment rénové par la commune et proposé au bail à l'équipe d'assistantes Maternelles. L'objectif poursuivi est de mobiliser les acteurs de l'Éducation pour collaborer et mettre en cohérence les actions.

La commune souhaite s'appuyer d'une part sur les textes généraux qui fondent notre modèle de société :

- La constitution Française avec la devise de la République « Liberté, Égalité, Fraternité » et la laïcité premier alinéa de l'article 1er de la Constitution de 1958 prévoyant que « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale... » .qui garantit à tous les individus le même droit à la liberté d'expression, la seule souveraineté du peuple et des citoyens et l'égalité de tous les individus devant la Loi, quelle que soient sa religion et sa provenance,
- La déclaration universelle des Droits de L'Homme ;
- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Et d'autre part sur les valeurs du Conseil municipal.

Après lecture du projet :

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le projet Éducatif de la MAM comme énoncé précédemment.

4) Délibération facturation des heures supplémentaires des agents mis à disposition au SIRS

Monsieur le Maire rappelle la convention passé le 15 avril 2022 avec le SIRS concernant la mise à disposition de la commune d'un agent technique et explique que l'agent a fait les remplacements des agents du SIRS pour la cantine et le périscolaire.

Considérant que la notion d'heures supplémentaires correspond aux heures effectuées à la demande de l'autorité du SIRS pour des remplacements ;

Considérant que les instruments de décompte du temps de travail sont mis en place : (feuille de pointage),

Le maire propose au Conseil municipal : de faire un titre de recette au Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire pour toutes les heures supplémentaires des agents communaux mis à disposition par la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise monsieur le maire à envoyer un titre de recette au SIRS pour toutes les heures supplémentaires des agents mis à disposition au SIRS au tarif comme suit :

Heures supplémentaires x taux heures supplémentaires

5) Convention de participation financière à la réalisation du réseau Oise Haut Débit

Monsieur RENARD explique la procédure pour l'extension de réseau pour la fibre afin d'y intégrer dans l'ingénierie du réseau Oise THD, les nouvelles constructions, divisions de maisons et réhabilitation des habitations. Pour cela, il convient de remplir le tableau de recensement des nouvelles prises souhaitées. Et de prendre acte pour l'avenant 1 (12 prises x370€) soit 4440€.

Le Conseil municipal après délibération à l'unanimité :

- Accepte la convention initiale et la nouvelle convention avec le SMOTH
- Autorise monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires aux conventions.

6) Demande de subventions au département pour les prises supplémentaires

Afin de mettre les travaux de prises supplémentaires en œuvre, Monsieur le maire souhaite faire la demande de subvention auprès du département.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord pour la création de prises FTTH
- Sollicite auprès du Conseil départemental une subvention.
- Autorise M. le Maire à signer la convention avec le département définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.
- Demande à M le Maire d'inscrire le montant de ces dépenses au budget de la commune

7) Demande de subvention à la Communauté de Commune du Pays de Bray

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord pour la création de prises FTTH
- Sollicite auprès de la Communauté de Commune une subvention.
- Autorise M. le Maire à signer la convention avec la CCPB définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision.
- Demande à M le Maire d'inscrire le montant de ces dépenses au budget de la commune

8) Demande de devis aux entreprises pour la voie douce

Monsieur VERDY expose la nécessité de réaliser les travaux concernant la voie douce rue de Gisors. Pour cela, des devis vont être demandés aux différentes entreprises.

À l'unanimité, le Conseil municipal vote la demande de devis pour les travaux susmentionnés.

9) Désignation du conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Après lecture du courrier par M le maire de la préfecture concernant la création et exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours. Un conseiller municipal se présente au poste M LAVIEC Pierre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'élection de Monsieur Pierre LAVIEC en tant que correspondant incendie et secours auprès de la préfecture.

Et ont signé les membres présents

11 « pour »

0« contre »

0« Abstention »

10) Délibération changement de régisseur

Monsieur le Maire explique que le régisseur actuel va bientôt prendre sa retraite.

Il est donc utile de délibérer sur la nomination d'un nouveau régisseur.

Monsieur le Maire propose Mme DAUSSY Patricia en tant que régisseuse titulaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte la nomination de Mme DAUSSY en tant que régisseuse titulaire et Mme CLABOT Sophie la régisseuse suppléante.

11) Délibération pour encaissement de remboursement au trop-perçu concernant le contrat du copieur multifonction

Monsieur le Maire demande au conseil de prendre une délibération pour recevoir le trop-perçu du photocopieur multifonction avec l'entreprise BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS soit 1141.87 euros.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le remboursement du trop-perçu.

12) Action sociale : Adhésion au comité National des œuvres Sociales (CNAS)

Reporté au prochain conseil.

13) Participation de la Commune au Réseau d'Aide Spécialisée des Enfants en Difficulté (RASED)

Monsieur RENARD, rappelle aux membres présents que la commune participe depuis des années au financement des charges de fonctionnement du RASED.

Pour l'année 2020, le montant de la participation des communes est fixé à 3.41€ par élève sachant que ce taux est actualisé chaque année. Pour notre commune, le montant est 241.87€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la participation de la commune au financement du RASED
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.

14) Projet de délibération du nouveau Régime Indemnitare des fonctionnaires RIFSEEP

Monsieur RENARD explique la jurisprudence du 22 novembre 2021 décision de la cour d'état de ne plus prévoir le maintien du versement intégral de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) ainsi que le Complément indemnitare annuel (CIA) aux agents placés en congé de longue durée ou en congé de longue

maladie. Une modification du RIFSEEP a été apportée sur le chapitre correspondant aux modalités de maintien ou de suppression des primes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le changement du RIFSEEP.

Et ont signé les membres présents

11 « pour »

0« contre »

0« Abstention »

15) Décision modificative numéro 3

Monsieur le Maire explique qu'il faudra prendre une DM pour le remboursement de la caution de madame COET MARIE.

INVESTISSEMENT

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVI CE	NATURE	MONTANT
16	165	OPFI		<i>VIREMENT À LA SECTION INVESTISSEMENT</i>	+450

FONCTIONNEMENT

CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
023	023			<i>VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT</i>	+450
011	6042			<i>DEPENSES</i>	-450

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

16) Achats de chaises pour le Conseil municipal

Le Conseil municipal souhaite acquérir des nouvelles chaises pour l'aménagement de la nouvelle salle municipale.

Après avoir choisi le modèle, le Conseil municipal :

- AUTORISE M. le Maire d'acheter les chaises
- DEMANDE à M le Maire de le rajouter aux dépenses d'investissement la somme de 300 euros pour 10 chaises pliables

17) Délibération éclairages publics convention avec le SE 60

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil municipal sur la pertinence de changer les candélabres de la commune. Le SE 60 propose d'accompagner la collectivité dans la rénovation de son parc d'éclairage public à travers une convention et propose actuellement une subvention de 80 % sur l'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE M le Maire a signé la convention avec le SE 60
- DEMANDE M le Maire de monter le dossier de subvention
- AUTORISE M le Maire a signé tous les documents nécessaires relatifs au projet.

Questions diverses :

Monsieur le Maire propose d'envoyer maintenant toutes les convocations de réunion de Conseil municipal par mail. Monsieur BOURGEOIS et Monsieur GRESSENT souhaitent garder la bonne vieille méthode du courrier postal.

Le Conseil municipal décide de garder le même mode opératoire de Noël avec la calèche, le père Noël et ses lutins et ses musiciens.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15